

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 28 mai 2026 19:30

En exercice : 33
Présents : 32
Excusés : 0
Absents : 1

Date de la convocation :
21/05/2026

Président de séance :
Jean-Louis ROY

Secrétaire de séance :
Alexandra BITEAU

N° interne de l'acte :
D03_05_2026

jeudi 28 mai 2026, le Conseil Municipal de Mairie de Sèvremont s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle les Lavandières _ La Pommeraie-sur-Sèvre.

Membres présents :

Laurent BALDOVINI, Blandine BEAUPERIN, Alexandra BITEAU, Mélanie CHARPENTREAU, Yannick CLERCQ, Albert CORNUAU, Béatrice COULON, Oriane COUTAND, Laurent DESNOUHES, Emilie DURAND, Laurent GABORIT, Bernard GUILLOTEAU, Nadège HOEPPE, Stéphanie JEUNOT, Flavie LIAIGRE, Pédro MARTINEAU, Frédéric MOUSSET, Anne-Marie PAILLAT, Florian PELATAN, Marie-Christine PROUST, Hervé PUAU, Simon RAMPILLON, Charlène RANTIERE, Sylvie RAUTURIER TEILLET, Julie RIBARDIERE, Christian RIGAUDEAU, Raphaël ROTURIER, Jean-Louis ROY, Alain SCHMUTZ, Nicolas STEENO, Sandrine VIGNIAL, Adeline YVAI-NURDIN

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres excusés

Johann PASQUEREAU

Membres Absents :

Fixation de la durée d'amortissement des biens

Monsieur le Maire propose une modification pour la fixation de la durée d'amortissement des biens de la commune de Sèvremont.

Monsieur le Maire indique qu'en application de l'article L 2321-2 27° du code général des collectivités territoriales, les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants sont tenues d'amortir. Il propose une modification pour la fixation des durées d'amortissement actuellement applicables pour les biens de la commune de Sèvremont.

Nature du bien	Durée d'amortissement
Frais relatifs aux documents d'urbanisme visé à l'article L 121-7 du code de l'urbanisme	10 ans
Frais d'étude et d'insertion non suivis de réalisation	5 ans
Frais de recherche et de développement	5 ans
Subventions d'équipement (travaux d'eau potable électricité, réseaux	15 ans

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

téléphoniques, participation à des projets sous maîtrise d'ouvrage départementale)	
Logiciels	2 ans
Voitures et véhicules industriels neuves	10 ans
Camions, tracteurs, remorques neufs	15 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou informatique	5 ans
Matériel électroménager, petit outillage <500 €	1 an
Matériel électroménager, petit outillage de 500 € à 1000€	3 ans
Matériel électroménager, outillage >1000 €	10 ans
Coffre-fort	40 ans
Installations et appareils de chauffage	20 ans
Appareils de levage ascenseurs	20 ans
Appareils de laboratoire	5 ans
Equipements de garages et ateliers	10 ans
Equipements des cuisines	10 ans
Equipements sportifs	10 ans
Installations de voirie	20 ans
Plantations	15 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans
Bâtiments légers, abris	10 ans
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 ans

La durée d'amortissement pour les véhicules d'occasion sera décidée par délibération en fonction de l'année de mise en service du véhicule, de son kilométrage et de son prix d'achat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Vote : unanimité

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

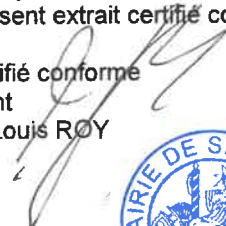
Publié le :

Le Secrétaire de séance,

Alexandra BITEAU



Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié conforme
au registre.
Pour extrait certifié conforme
Fait à Sèvremont
Le Maire Jean-Louis ROY



Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le : 05/06/2026